



POINT COMMUNE

N° 22 > Septembre 2007

LDEco> La nouvelle loi cadre
d'appui au développement économique

> Lavaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

>Flashback sur la Journée des Communes à Aigle



Nous demandons plus de >concertation!

Je profite de cet édito pour m'adresser, au nom des praticiens et collaborateurs communaux, aux politiciens et aux cadres supérieurs des administrations cantonales ou fédérales.

En effet, dans nos fonctions de responsables communaux, nous sommes en permanence en contact avec la population qui ne comprend pas toujours l'application de nouvelles lois et les procédures qui les accompagnent. De ce fait, nous devons parfois introduire de nouvelles directives sans avoir pu préalablement aider à mettre en place des conditions-cadres utiles à nos citoyens. Preuve en est la toute récente Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) et son règlement d'application du 4 octobre 2006. Ce dernier impose notamment aux communes le contrôle et la vérification des aspects très spécifiques de physique des bâtiments et de bilan énergétique que devrait nous fournir le «citoyen constructeur».

Aujourd'hui, il s'avère qu'il est extrêmement difficile, pour un praticien, de contrôler des calculs énergétiques très pointus basés sur des hypothèses qui dépassent nos compétences de technicien, d'architecte ou d'ingénieur communal.

Pour éviter cela, il aurait fallu de la concertation entre les milieux politiques, juridiques, administratifs et pratiques afin de pouvoir mettre sur pied une procédure simple qui mette à l'aise tous les acteurs concernés et qui soit compréhensible par le citoyen.

Nous précisons que, dans ce cas, nous approuvons le fond et le principe de la loi mais qu'une bonne concertation entre acteurs est aujourd'hui absolument nécessaire dans de nombreux secteurs d'activités de nos administrations fédérales, cantonales et communales.

La simplification des procédures doit rester un objectif prioritaire pour que la population ne se perde pas dans des contraintes administratives toujours plus complexes.



Ernest BUCHER

Président de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens COMMUNAUX (AVIATCO).
Ingénieur communal - Payerne



Couverture: Vieux pressoir à raisin dans le Lavaux. Le célèbre vignoble en terrasses vient d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sommaire

N° 22 > Septembre 2007

- 4 > Journée des Communes vaudoises à Aigle
- 9 > Nouveaux passeports biométriques et cartes d'identité
- 10 > La LDEco, loi d'encouragement au développement économique
- 12 > Les mérites culturels avec Mme Brigitte Waridel
- 15 > Certificats d'études avancées HES-CEP
- 17 > Sécurité des points d'eau
- 16 > Lavaux, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 19 > Projet AGILE de la PCi vaudoise
- 20 > La qualité de l'eau potable
- 23 > Assemblée générale de l'ACPMV à Bex
- 25 > Publications
- 26 > Mémento
> Cours

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Journée des communes vaudoises Aigle en fête 3^e édition

Après 1942, 1967 et 2007, la journée annuelle des communes vaudoises a été très réussie malgré le temps quelque peu maussade.

La bonne humeur et la joie des retrouvailles ont régné tout au long de cette journée très festive.

L'organisation et l'accueil réservés aux représentants des communes et aux invités de l'UCV ont été parfaits de l'avis unanime des participants. Cette fête s'est prolongée jusque tard dans la nuit autant sur le site des Glariers, qu'au centre ville dans la «Rue des Communes» instaurée pour cette journée ou encore dans les différents estaminets.

Que la Municipalité, le comité d'organisation, le personnel communal et tous les bénévoles d'Aigle soient vivement remerciés et félicités de leur engagement ainsi que de leur généreuse et souriante hospitalité.

Pour ceux qui n'auraient pu participer à ces festivités ou qui souhaiteraient s'en remémorer les temps forts, nous reproduisons ci-après des comptes rendus des principales joutes oratoires.

L'année prochaine, changement de décor, la journée 2008 des communes vaudoises se déroulera le samedi 28 juin à Epalinges. On se réjouit déjà!



Extrait du rapport de M. Yvan Tardy, président de l'UCV

Après avoir formellement salué l'assemblée et adressé un chaleureux merci à Aigle, au comité d'organisation et en particulier à son président M. Marc-Henry Soutter, ancien syndic de cette commune, M. Tardy ouvre la séance. Il adresse un salut particulier aux délégués des communes de Donneloye, Gossens et Mézery qui assistent à leur dernière assemblée en tant que représentants de ces trois communes, puisqu'à partir du 1er janvier 2008, ces trois villages ne formeront plus qu'une commune, celle de Donneloye. C'est la troisième fois en 98 ans d'existence de l'UCV que les délégués se retrouvent à Aigle. En effet, la cité chablaisienne a déjà accueilli les délégués en 1942 et 1967.



Au cours de l'année écoulée, les procédures de consultations, les demandes d'avis et de conseils émanant des membres, ainsi que les diverses tâches administratives ont particulièrement occupé le secrétariat.

Le comité et le Conseil d'Etat ont entamé une négociation sur les conséquences financières de la RPT sur les communes (évaluées à 130 mios, à ce jour). Une première séance exploratoire a déjà eu lieu et d'autres sont planifiées à court terme. A cette occasion, le président remercie les 294 communes qui ont accordé le mandat de négociation à l'UCV.

Une très forte majorité des membres du Conseil a manifesté le désir de recevoir une information complète sur le mode de calcul de la péréquation intercommunale. Le comité a accepté cette demande et a prévu 4 séances décentralisées, en septembre prochain dans les 4 régions suivantes: Riviera, Lausanne, Yverdon et La Côte.

L'initiative «**La Parole aux Communes**» a retenu l'attention du comité. Très partagé, celui-ci a procédé à une pesée d'intérêts: en s'engageant pour le soutien de cette initiative, le comité était conscient qu'un autre groupe de communes, dont certaines villes, aurait alors fait campagne contre l'initiative, ce qui aurait produit un effet désastreux sur l'opinion publique (2 messages contradictoires émanant des communes). C'est pourquoi le comité a décidé de rester neutre et de laisser chaque municipalité - ou chaque élu - libre de s'engager pour ou contre cette initiative. Cette position a été communiquée au Conseil le 8 mars, sans susciter de réaction. En outre, le comité a estimé qu'il n'était pas judicieux de s'engager dans cette campagne au moment où l'UCV entame des négociations sur la RPT avec le Conseil d'Etat.

Le comité s'est aussi penché sur la polémique lancée par la FRC au sujet de la communication par les Offices de Contrôle des Habitants de leurs données au BVA. Il a été répondu que la procédure actuelle était légale, que le ton comminatoire employé par la FRC était inacceptable et que le rôle de l'UCV n'était pas de donner des ordres à ses membres, mais de défendre leur intérêt.

Entré en vigueur au début de cette année, le nouveau certificat de salaire pose un certain nombre de difficultés aux autorités communales et tout particulièrement aux boursiers. Un groupe de travail, avec l'aide d'un expert fiscal diplômé, prépare un règlement définissant ce qui doit être déclaré et sous quelle rubrique, ainsi que les montants de la rémunération des municipaux et syndics déductibles des impôts. Ce règlement sera soumis à l'ACI pour validation. Une fois l'aval obtenu, ce document sera à disposition des membres de l'UCV et des séances d'information seront organisées.



M. Tardy se réjouit des nombreux projets de fusions de communes et il ne peut qu'encourager à intensifier ce mouvement.

M. Tardy remercie l'assemblée et l'invite à prendre part aux festivités préparées par les autorités et la population aiglones.





Compte rendu de l'allocution de M. le Président du Conseil d'Etat Charles-Louis Rochat

Le président du Conseil d'Etat évoque une certaine fierté du Canton à partager son rang de leader en Suisse romande, et ceci grâce au redressement des finances publiques dû autant à la maîtrise des charges qu'au cycle de croissance économique. Le passage de 33 à 50% de la participation communale à la facture sociale a démontré depuis lors sa faisabilité, puisque la marge brute d'autofinancement des communes a passé à plus de 590 mios en 2005. Le Conseil d'Etat remercie les communes de cet effort.

Dans le cadre de la planification 2008-2012, il cite quelques points extrêmement préoccupants sur le plan financier:

- financement des hôpitaux: **55 mios**
- réforme de la fiscalité des familles: **11 mios**
- modèle d'imposition des couples mariés: **51 mios**
- réforme de la fiscalité des entreprises: **50 mios**
- réforme judiciaire: **5 mios**
- allocations familiales: **15 mios**
- modernisation des EMS, loi sur l'accueil de jour des enfants... Cela fait déjà plus de **200 mios**.

Quant à la problématique de la RPT sur laquelle une délégation de l'UCV et du Conseil d'Etat travaille, l'application des textes légaux actuels impliquera des charges supplémentaires pour les communes à hauteur de 140 mios, uniquement dans le domaine social. Pour corser

le tout et selon les renseignements dont il dispose, le Canton pourrait devenir contributeur à cette péréquation, alors que dans une appréciation antérieure, il apparaissait bénéficiaire.

Concernant les fameux 100 mios, le Conseil d'Etat ne considère pas cette affaire réglée...

Il demande à l'UCV s'il ne serait pas possible de modifier quelque peu ses statuts afin de lui donner une meilleure assise, une meilleure plateforme pour les négociations avec l'Etat, car avec la sacrosainte indépendance laissée à chaque commune, il est difficile d'avoir les bons outils pour bien négocier.

L'exécutif cantonal s'inquiète des clivages ville/campagne ou commune/agglomération au sein de l'UCV relatifs à l'initiative «**La Parole aux Communes**». «*Diviser pour régner*» n'est pas sa devise. Le Conseil d'Etat n'est pas intéressé par un affaiblissement de l'UCV, bien au contraire, il faut que notre association se renforce, d'autant que les enjeux seront délicats lors de la nouvelle législature. Il souhaite encore que le Conseil d'Etat nouveau soit particulièrement attentif à cette question.

Il souligne aussi que la diminution du nombre de districts influence négativement la représentativité des petites communes et de leurs élus au sein de leur arrondissement électoral. En outre, la mise en place simultanée des politiques confédérales d'agglomération et de

développement économique va forcément concerner en priorité des centres de décision importants. Face à cette réalité, les petites communes ne seront-elles pas contraintes de se regrouper pour atteindre la fameuse masse critique, plutôt que de voter seule et sans perspectives? Il y va de la cohésion sociale et politique du Canton.





Monsieur Frédéric Borloz, syndic d'Aigle, lors de son discours de bienvenue

Exposé de M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration de la BCV

Thème: «Si la BCV n'existait pas, faudrait-il l'inventer?»

Comme d'autres banques cantonales, la BCV a eu, dès son origine (1845), la mission de soutenir le développement économique régional. Selon l'article 4 de la loi sur la BCV, cet objectif est toujours d'actualité.

Aujourd'hui, les intérêts des communes et la BCV se rejoignent. En effet, 9 communes sur 10 sont en relation avec la banque. Celle-ci souhaite être mise sur pied d'égalité avec ses concurrents lors d'appels d'offres communaux: **«Mettez-nous donc au défi de vous proposer les mêmes conditions qu'elles!»**.

M. Steimer salue la confiance du peuple vaudois et de ses institutions qui ont permis à la BCV de sortir de la crise traversée en 2001-2002. Grâce à une conjoncture favorable et aux efforts consentis, la BCV a recouvré une bonne santé plus rapidement que prévu.

En conclusion, la réponse à la question posée en titre est résolument positive, car dans un contexte financier à la concurrence exacerbée, un établissement bancaire doit savoir assumer des responsabilités face aux acteurs de l'économie vaudoise. C'est pour assumer ses responsabi-

lités que la BCV a décidé de s'allier opérationnellement avec la BC Zurichoise dans le domaine informatique.

Rentable et dynamique, la BCV veut œuvrer au développement de tous les acteurs économiques vaudois.



RECTIFICATIF
(Couverture du Point Commun-e N° 21)

Abusé par... une buse?

Un œil d'aigle vous aura certainement permis de démasquer l'imposteur.

Textes > Nadine Calame, secrétariat UCV
Photos > PhotoClic Studio, Aigle



2009 > nouveau processus d'établissement des documents d'identité suisses > Retour aux sources?

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS

Photos ci-dessus: Guichet et bâtiment du SPOPOP de Lausanne
Ci-dessous: Biométrie. Postes de saisie de l'image du visage

Il y a quelques années, dans notre canton, le citoyen devait se rendre à la Préfecture de son district de domicile pour se faire délivrer un passeport. Les communes avaient repris ce travail dans le cadre du report des charges Canton – Communes. Dès le deuxième semestre en 2009, le secteur des documents d'identité du Service cantonal de la population sera probablement la seule autorité compétente en la matière.

Après l'entrée en vigueur des accords d'association à Schengen, la Suisse devra, si la reprise de ce développement est acceptée, introduire définitivement des passeports et des documents de voyage biométriques au plus tard en 2009. En outre, la Suisse et 26 autres pays participent au «Visa Waiver Program» (VWP) des Etats-Unis. Ce programme autorise les citoyens de ces pays à se rendre aux Etats-Unis sans visa pour des séjours courts. Pour demeurer dans le VWP, les Etats-Unis exigent des pays participants qu'ils établissent des passeports biométriques.



Vaud – projet pilote

Afin que le délai fixé par les Etats-Unis soit respecté, des passeports biométriques sont établis depuis le 4 septembre 2006 dans le cadre d'un projet-pilote. Le canton de Vaud fait partie de ce projet et acquiert de l'expérience dans le domaine de la biométrie. L'un des huit centres de saisies en Suisse, le seul en Suisse romande, se trouve à Lausanne au secteur des documents d'identité.

Révision de la LDI (loi fédérale sur les documents d'identité)

La révision de la LDI vise à créer les bases légales nécessaires à l'introduction définitive de passeports ainsi que des cartes d'identité biométriques. Le contenu d'un document biométrique prévoit l'enregistrement sur une puce des données du titulaire ainsi que l'image du visage et des empreintes digitales.

Service de la population

Ce qui va changer dès le deuxième semestre 2009

Il est probable que les cantons ne mettent pas en place l'infrastructure nécessaire au traitement des demandes de passeports biométriques dans chaque commune suisse, mais qu'ils installent un ou plusieurs centres de saisie cantonaux. Les documents d'identité seront, comme jusqu'à présent, établis sur la base des données personnelles du registre de l'état-civil (Infostar). D'ici deux ans, tous les enregistrements sur Infostar seront terminés. Ces informations, ajoutées à celles figurant dans les bases de données des documents d'identité 1995 (idk95) et 2003 (ISA2003) permettra au Canton de recueillir tous les éléments pour traiter les demandes. Les communes pourront ainsi déléguer au Canton leur tâche actuelle consistant à traiter les demandes de passeports – de même que les demandes de cartes d'identité.

Cette procédure peut encore être modifiée dans le cadre des délibérations parlementaires sur la modification de la loi fédérale sur les documents d'identité ce qui est peu probable au vu du résultat de la phase de consultation.

La Confédération délèguera aux cantons la mise en place de ce projet sur leur territoire. M. Jean-François Ferrario, responsable de la division Etat civil, naturalisations et documents d'identité au SPOP s'en est déjà inquiété:

«Nous prévoyons quatre centres de saisies pour le Canton, calqué sur les Offices d'Etat-Civil, c'est-à-dire à

Lausanne, Morges ou Nyon, Vevey et Yverdon. Le déplacement dans un de ces centres sera obligatoire. Afin de diminuer au maximum l'attente aux guichets, nous avons demandé à la Confédération d'étudier la possibilité que le citoyen puisse compléter lui-même les données de base par internet depuis le portail www.ch.ch par exemple. Une fois au centre de saisie, nous pouvons imaginer que le demandeur effectue lui-même la prise des données biométriques aux moyens d'appareils mis à sa disposition. Une borne électronique sera placée dans les centres pour les personnes ne disposant pas d'internet. Sans la perspective de ce système «full service», nous prévoyons de tripler notre personnel»

Incidences pour les communes

Certes du travail en moins en 2009 pour les administrations communales mais encore un service de proximité pour notre population qui disparaît quand bien même il est utopique d'imaginer que chaque commune vaudoise aurait pu répondre aux exigences des futurs documents d'identité 2009. Quoi qu'il en soit, la part communale de l'émolument pour l'établissement des documents d'identité fixé injustement à 4/10 par le SPOP ne couvrirait pas le travail effectif des collaborateurs communaux. En 2009, l'entier de l'émolument sera attribué au Canton. Sera-t-elle suffisante pour couvrir les frais sachant que la confédération tient à ce que le prix du document soit le plus bas possible?



Economie et Tourisme

LDEco: une loi cadre utile

LDEco? Derrière cette abréviation se trouve en fait la loi cadre d'appui au développement économique du Canton de Vaud qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008. Cela aura des conséquences pour les communes.

La nouvelle loi sur l'appui au développement économique du Canton de Vaud a été votée par le Grand Conseil en juin. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2008, avec également d'autres modifications de la Loi sur les impôts communaux (LCom). Elle a été élaborée étroitement avec les milieux politiques, économiques et touristiques concernés tant au plan cantonal que communal.

Cette nouvelle loi simplifie, clarifie et coordonne mieux l'action de l'Etat dans le domaine économique. Son objectif stratégique est d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie vaudoise selon deux axes privilégiés: un développement équilibré du territoire avec une amélioration de la valeur ajoutée tout en visant à réduire les disparités, ainsi qu'un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du Canton de Vaud, sur son territoire comme à l'extérieur de ses frontières.

Ce nouveau cadre respecte également les objectifs de la nouvelle politique régionale fédérale (NPR). Elle se base justement sur les orientations stratégiques vaudoises qui permettront de bénéficier dès 2008 des subsides fédéraux liés à la NPR.



Texte > Luc Pasquier – AVDCH



Une seule loi, un seul fonds

Cette loi cadre remplacera

- les actuelles lois sur la promotion économique, le tourisme, le développement régional, l'application de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
- les décrets instituant une aide financière à la diversification
- une aide financière aux Coopératives vaudoises de cautionnement
- un crédit d'engagement pour la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement.

Les diverses enveloppes financières actuelles seront fusionnées, leur montant total actuel étant maintenu. Ainsi le Fonds cantonal d'équipement touristique (FET) disparaîtra en tant que tel. Les demandes d'aide cantonale émanant d'une ou plusieurs communes devront dorénavant bénéficier du préavis favorable des organismes économiques régionaux et ceux de promotion touristique lors de projets concernant ce secteur. Un conseil de l'offre sera institué au sein de l'Office du tourisme vaudois (OTV) afin de permettre de recueillir l'avis des professionnels concernés sur les projets d'importance cantonale.

Taxes de séjour et sur les résidences secondaires

Toujours dans le souci de simplification et de clarification, la taxe de séjour cantonale est abandonnée au profit des taxes de séjour communales ou intercommunales. Afin de ne pas perdre des moyens pour le développement économique et en particulier touristique, les communes à vocation touristique sont incitées à reprendre le montant actuel de la taxe cantonale dans leur taxe communale ou intercommunale. Quant à la base légale de ces taxes, elle est clarifiée par une modification de la loi sur les impôts communaux (LCom).

Une taxe spécifique sur les résidences secondaires sera possible pour les com-

munes à vocation touristique. La base légale autorise des incitations qui permettent de lutter contre le phénomène des lits froids, par exemple un rabais plafonné de la taxe à honorer par le propriétaire de la résidence secondaire lors de mises en location ayant généré une taxe de séjour.

La disparition du FET et surtout de son alimentation par la taxe de séjour cantonale, qui va aussi disparaître, impliquera un rôle accru des communes. Ainsi, certains projets d'infrastructures bénéficieront dorénavant uniquement des moyens communaux ou régionaux. D'où l'importance pour les communes d'adapter ou de créer les taxes précitées et de prévoir des fonds d'équipement touristique, dans l'idéal régionaux, alimentés entre autres par une part de ces prélèvements.

Promotion touristique et «City-Tax»

La base légale est claire. Tant la taxe de séjour que celle sur les résidences secondaires doivent servir uniquement à l'accueil, à l'information et à l'animation des hôtes durant leur séjour dans le lieu de villégiature dans lequel ladite taxe est prélevée. Cela signifie que la promotion touristique ne peut pas être soutenue par ce biais. Or de nombreux milieux professionnels sont directement intéressés aux développements et au dynamisme de la promotion touristique. Dans ce cadre, une telle taxe sera possible pour les communes à vocation touristique.

Enfin, la modification de la LCom autorisera les communes à vocation commerciale à voter une «City-Tax». Celle-ci doit servir à la promotion et au développement des centre-villes, contribuant ainsi à structurer le commerce de détail urbain. Certes si le modèle lausannois est actuellement décrié sur notamment le mode de calcul retenu, le principe, lui, n'est pas fondamentalement remis en cause. Il doit permettre aux milieux professionnels directement concernés d'être associés, lorsque nécessaire, aux financements indispensables.

Mise en oeuvre

L'entrée en vigueur de cette nouvelle LDEco et des modifications de la LCom impliquera donc fortement les communes, notamment celles à vocation touristique et commerciale.

La mise en œuvre de cette loi nécessitera de veiller tout particulièrement à:

- l'adaptation des taxes de séjour communales ou intercommunales et l'élaboration des autres taxes possible;
- la définition des priorités stratégiques régionales;
- la coordination et l'adéquation des préavis émanant des instances régionales et touristiques sur des projets sollicitant une aide cantonale;
- l'adaptation des subventions aux organismes, tels l'OTV, qui verront leurs missions augmentées.

La LDEco est une loi nécessaire au développement économique du Canton de Vaud, développement qui concerne directement l'ensemble des communes. Le Grand Conseil en était conscient, raison pour laquelle il a adopté ce projet presque à l'unanimité.

Laurent Wehrli
Municipal Economie-Culture-Tourisme
Député, Montreux





Lauriers, récompenses, prix et mérites vaudois (2e partie)

Rencontre avec Madame Brigitte Waridel cheffe du service des affaires culturelles et membre de la Fondation Vaudoise pour la culture

Une formule consacrée affirme que l'homme ne pourrait vivre sans culture. Précisons: la culture artistique et intellectuelle qui lui apporte du rêve, du plaisir et enrichit son esprit.

De tout temps les artistes, qu'ils soient peintres, sculpteurs, musiciens, chorégraphes, écrivains, cinéastes ou comédiens font partie d'une caste privilégiée qui est admirée et adulée par le plus grand nombre. Rien de plus naturel, dès lors, que ces «stimulateurs de nos sens» soient récompensés à leurs justes valeurs par des institutions intègres et compétentes.

Dans notre canton, cet honneur et cette responsabilité sont assumés par la Fondation Vaudoise pour la culture, qui attribue chaque année plusieurs prix.

Afin de connaître toutes les facettes de cette Fondation, nous avons rencontré Madame Brigitte Waridel au siège du service des affaires culturelles du Canton de Vaud. Qui mieux que notre «Madame culture», qui est également membre du conseil de la Fondation, aurait pu tenir ce rôle?

• **Madame Waridel, quel a été votre itinéraire avant d'arriver à la tête du service de la culture?**

Après avoir obtenu une licence de lettres à l'Université de Lausanne (histoire, latin et littérature française comme branche principale), j'ai entrepris une carrière de bibliothécaire qui m'a menée jusqu'au poste de directrice adjointe de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire (BCU). En 1993, j'ai fait un break en créant une maison d'hôte dans le sud-ouest de la France. Je dois vous avouer que cuisiner et recevoir des invités sont deux de mes grandes passions. Après deux ans à vivre cette folle aventure j'ai ressenti le désir de revenir «au pays». Une annonce dans la FAO m'en a donné l'occasion. En effet, le poste de chef du service des affaires culturelles du Canton de Vaud était mis au concours et, à ma grande joie, c'est sur ma candidature que s'est porté le choix du Conseil d'Etat.

• **Cela fait donc une douzaine d'années que vous êtes à la tête de ce service, pouvez-vous nous le présenter?**

Il est divisé en deux volets principaux:

1) **Le patrimoine mobilier et immatériel.**

Le secteur mobilier représente les biens physiques (tableaux, manuscrits, photographies, trouvailles archéologiques, etc.); quant à l'immatériel il regroupe par exemple: les traditions, les patois linguistiques ou encore les vieilles recettes de cuisine de nos grand-mères. Dans ce premier volet du patrimoine font partie les 8 musées cantonaux, qui dépendent tous de mon service, soit: 3 musées scientifiques (géologie, zoologie et botanique), 3 musées d'archéologie (Musée d'archéologie et d'histoire, Musée monétaire et Musée romain d'Avenches), le Musée cantonal des Beaux-Arts et le Musée de l'Elysée (photographies). Notre structure de l'Ecole-musée, à travers ses dossiers pédagogiques notamment, développe une action de «médiation culturelle» qui est l'une des missions de mon service.

2) **Les subventions pour la création artistique et la formation culturelle.**

Nous octroyons des subventions et des aides financières aux institutions et manifestations dans tous les domaines artistiques et culturels.

Notre budget annuel est d'environ 42 millions de francs qui se répartissent en trois tiers très globalement:

- 14 mio pour les huit musées
- 14 mio pour la Bibliothèque Cantonale et Universitaire
- 14 mio pour les subventions.

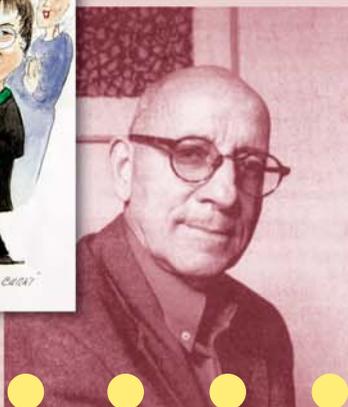
Au niveau des subventions, 85 % sont consacrés aux soutiens réguliers, que ce soit aux grandes institutions, (p. ex. l'Orchestre de Chambre de Lausanne (2 Mio), l'Opéra de Lausanne, le Théâtre de Vidy, le Festival Visions du Réel), ou à de plus modestes structures. Les 15% restants représentent les subventions accordées à des projets ponctuels.

• **Combien de personnes occupez-vous dans votre service?**

Mon staff à la direction du service est composé de 8 personnes, dont mes trois adjoints: Mme Sophie Donche Gay (patri-



A gauche: Dessin de Burki, illustrant le comité, avec à sa tête Pierre Chiffelle, en train de lui passer une couronne de lauriers. Ci-dessous: Armand Desarzens Grand Prix 2006.



moine), M. Nicolas Gyger (subventions) et M. Hervé Monnerat (RH et finances). Si l'on comptabilise toutes les personnes travaillant dans les institutions qui dépendent de mon service, le total se situe à environ 300 emplois. En ce qui me concerne, je suis directement subordonnée à Madame Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat en charge de la culture.

• Quels sont les grands projets pour la culture de notre canton?

Il y a naturellement la construction du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts sur le site de Bellerive qui, si tout va bien, devrait être inauguré en 2012. Nous gérons également deux gros chantiers législatifs avec la refonte de la loi sur les activités culturelles ainsi que l'élaboration d'un projet de loi sur l'enseignement non professionnel de la musique.

• Parlez-nous maintenant de la Fondation Vaudoise pour la culture et des prix qu'elle attribue.

Cette fondation a été créée en 1987 par le Conseil d'Etat. A l'origine, elle s'appelait: «Fondation Vaudoise pour la promotion et la création artistique». Le but de cette Fondation est de pouvoir honorer, récompenser et aider financièrement les meilleurs artistes de notre canton sans qu'ils aient à supporter les contraintes et les procédures en usage, telles que demande de subventions, élaboration de dossiers de candidature, etc. Ces prix sont un complément à la politique culturelle que l'Etat mène dans le cadre de son budget ordinaire. Cette Fondation est quelque chose d'unique en Suisse puisqu'elle inclut un partenariat entre l'Etat et le secteur privé; ce dernier jouant ici un rôle de mécénat culturel.

• Quels sont les différents prix?

Il y a tout d'abord le *Grand prix* d'une valeur de Fr. 100'000.- financé par le

Canton (dans les belles années, l'Etat octroyait pas moins de trois grands prix de Fr. 100'000.- ndlr.). Les autres prix sont offerts par les donateurs privés. Certains sont fidèles depuis plusieurs années, comme Philip Morris, ou la BCV pour les *Prix culturels vaudois* (Fr. 15'000.- chacun); Audemars Piguet pour le *Prix de l'Eveil* (Fr. 20'000.- à une personne ou une structure qui enrichit la vie artistique du canton par son travail de transmission dans un domaine artistique) et Nestlé pour le *Prix du Rayonnement* (Fr. 20'000.- à un créateur dont la renommée va au-delà des frontières cantonales). Je peux encore préciser que tous ces prix sont exonérés d'impôts.

• Qui décerne ces prix?

C'est le conseil de Fondation qui propose et désigne les bénéficiaires de ces prix. Ce jury est présidé par la Conseillère d'Etat Mme Anne-Catherine Lyon, elle est assistée par un vice-président, un trésorier et sept membres issus de différents milieux, dont plusieurs professionnels connaissant bien les milieux artistiques vaudois. Il est présenti en voie de renouvellement, à l'orée de la nouvelle législature. Lorsque nous ne sommes pas d'accord sur l'attribution d'un prix nous avons recours, comme dans toute bonne démocratie, au vote.

• Très souvent les grands prix sont des artistes peu connus.

Nos critères de sélection sont uniquement liés à la qualité d'une oeuvre et de son auteur. Ce dernier peut-être très populaire comme le dessinateur de presse *Raymond Bürki* (GP 2003), ou inconnu du grand public comme le génial graveur *Armand Desarzens* (GP 2006). Le but de ces distinctions a un rôle de reconnaissance, mais aussi celui de mettre en lumière une oeuvre parfois méconnue.

• Savez-vous ce que font les lauréats avec leur prix?



Le contrebassiste *Léon Francioli* (GP 1995) m'a dit: – Je vais enfin pouvoir regarnir ma cave! Mais cela n'était qu'une boutade digne de cet artiste «pince sans rire», en réalité avec cet argent il s'est offert un studio d'enregistrement professionnel; quant au pianiste *Thierry Lang* (GP 2004), il a pu acquérir le «Steinway» de ses rêves ou encore la photographe *Monique Jacot* (GP 2005), qui a consacré une grande partie de son prix à voyager de par le monde et à enrichir ainsi son regard de photographe.

• Pour terminer, présentez-nous la cérémonie de remise des prix.

Cette dernière n'a plus le faste des années huitantes quand les finances de l'Etat le permettaient encore. Maintenant nous consacrons tous nos moyens aux prix. La cérémonie à lieu fin septembre, début octobre, à l'Aula du Palais de Rumine. Dès le lendemain, la télévision de la région lausannoise (TVRL) donne un prolongement à cet évènement en diffusant les clips de présentation de tous les artistes primés. La formule, bien que simple, est cependant appréciée et saluée précisément pour sa belle tenue!

Merci Madame Waridel, nous sommes certains qu'avec un «jardinier» aussi compétent et passionné que vous, la culture artistique de ce canton ne peut que croître dans le meilleur des terreaux.





Certificats d'études avancées HES-CEP > nouveaux atouts pour les cadres



Douze lauréat(e)s ont reçu des mains de Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon les premiers «certificates of advanced studies» (CAS) HES en «management et gestion du changement» ou en «gestion publique locale», le 11 mai dernier. Parmi eux, les secrétaires municipales de Bougy-Villars et de Saint-Prex, ainsi que l'adjoint au secrétaire municipal de Lausanne.

Cette étape marque l'aboutissement d'une collaboration inédite entre la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (HEIG-VD) et le Centre d'éducation permanente (CEP).

46 cadres actifs dans le secteur public, titulaires de CFC ou de diplômes universitaires, suivent ou ont suivi un ou plusieurs modules de cette formation pratique. Ils ont choisi leur parcours en fonction de leurs priorités.

Ont-ils surtout à diriger leurs collaborateurs et collaboratrices dans une organisation efficiente? Ils s'inscrivent au certificat de formation continue «management» (env. 200 h. tout compris). Doivent-ils d'abord mettre en œuvre des changements importants? Ils commenceront par le certificat «gestion du changement» (env. 100 h.). Les titulaires de ces deux certificats reçoivent le CAS correspondant.

La gestion financière et juridique ainsi que la compréhension du contexte économique de leur collectivité sont dominantes? Ils s'engageront d'abord dans le CAS en gestion publique locale (env. 350 h.). Ainsi pourront-ils dialoguer de façon crédible avec les spécialistes tout en apportant un soutien solide à leurs élus.

Les cours sont concentrés les vendredis et samedis, de façon à rendre la formation aussi compatible que possible avec un emploi à plein temps.

Pour en savoir plus sur l'édition 2008: consultez le site www.cep.vd.ch, rubrique certificats.

Interview d'Ariane Guyomard, secrétaire municipale de Saint-Prex, et de Christian Zutter, adjoint au secrétaire municipal de Lausanne.

Vous aurez terminé en fin d'année le programme complet des deux certificats d'études avancées. Quels bénéfices en avez-vous déjà retirés, personnellement et dans votre fonction?

AG: Les cours basés principalement sur la pratique correspondent parfaitement à mon mode de fonctionnement. J'ai appris à mieux déceler les difficultés qu'un responsable peut rencontrer dans la gestion de son équipe. Après ma formation, j'ai mis en place un système d'appréciation du personnel communal, basé sur les formulaires de l'Etat de Vaud et adapté à notre structure communale.

ChZ: Les méthodes de travail acquises (i.e. gestion du changement, par processus, de projets) me permettent de mieux comprendre, suivre, accompagner, ou anticiper certains dossiers communaux et leur gestion, et d'initier des projets nouveaux, de façon appropriée, dans mes domaines d'activités.

Comment conciliez-vous vos charges professionnelles et l'investissement requis par les formations?

AG: Grâce à l'efficacité de mes collaboratrices, j'ai pu déléguer certaines tâches et

consacrer plus de temps à mes responsabilités de chef de service et à ma formation.

J'ai consacré une partie de mes loisirs pour étudier et faire les travaux pratiques. C'est un «sacrifice» très acceptable.

ChZ: Avec un cahier des charges inchangé, il faut mettre entre parenthèse ou réduire la voilure de certains projets privés, de certains engagements associatifs, culturels, etc. dans lesquels on est engagé. En contrepartie, les collègues de formation - avec qui on partage désormais les mêmes références dans plusieurs domaines - contribuent à l'élargissement de son réseau de contacts, ce qui est inestimable.

Que pensez-vous du mélange de participants issus tant des communes que du canton et du secteur parapublic?

AG: Les échanges avec les autres participants étaient enrichissants. Ils ont permis de mieux comprendre les missions de certains services cantonaux.

ChZ: En plus, j'ai aussi eu la chance de rencontrer de belles personnalités et des gens attachants. Mais d'un point de vue strictement «utile», les échanges seraient probablement encore plus fructueux avec uniquement des collègues plongés dans le même environnement que le mien (greffe municipal).

Quels conseils donneriez-vous à vos collègues d'autres communes intéressés à cette formation?

AG: J'encourage vivement toute personne en charge d'une équipe, même petite, de suivre la formation en management en public. Celle-ci tient bien compte des spécificités des collectivités publiques. Elle apporte un réel plus au niveau des ressources humaines.

ChZ: La possibilité d'une exploitation souvent immédiate des connaissances acquises justifie à elle seule de se lancer dans une telle formation, malgré l'investissement en temps, indépendamment d'éventuelles ambitions professionnelles et d'objectifs de carrière.



POINT FLASH



Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO



Lavaux, premier site romand inscrit au patrimoine mondial

«Le bon Dieu a commencé, nous on est venu ensuite et on a fini... Le bon Dieu a fait la pente mais nous on a fait qu'elle serve, on a fait qu'elle tienne, on a fait qu'elle dure.» (CF Ramuz, passage du poète, 1923)

C'est le 28 juin 2007 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), dans le cadre de son assemblée générale annuelle, que l'UNESCO a annoncé sa décision. Oui, Lavaux est un site dont l'exceptionnalité universelle est désormais reconnue mondialement. Les préavis des experts chargés d'étudier le dossier de candidature étaient favorables et c'est à l'unanimité que la décision a été prise. Un grand sentiment de fierté est naturellement né de cette reconnaissance. Dès lors, quelles sont les spécificités qui ont fait qu'aux yeux de l'UNESCO, Lavaux soit désormais considéré comme un Bien universel?

Lavaux vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes

Les pentes de Lavaux varient de 13 à 43%. La mise en vignes de la zone la plus raide, celle du Dézaley, remonte à la seconde moitié du XIIe siècle, grâce aux efforts des moines cisterciens. Le travail des moines puis des vigneronnes a permis d'utiliser les bienfaits de la nature et d'en contrôler les forces destructrices. La lutte contre l'érosion par la gestion des eaux de ruissellement est une illustration de cet effort.

Au total, il a fallu construire des terrasses et des murs sur plusieurs centaines de mètres de dénivelé et sur une quinzaine de kilomètres de long.

Avec le temps, Lavaux est devenu un paysage culturel, fabriqué et façonné par la main de l'homme, constitué essentiellement de murs, de terrasses, de voies de communication et d'un habitat concentré sur quelques replats, de façon à préserver la place nécessaire à la culture de la vigne.

Lavaux offre ainsi un patrimoine architectural d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles. Sur ces quelques km² de terre, onze sites sont classés d'intérêt national: les bourgs de Lutry et de Cully, les villages d'Aran (Villette), Grandvaux, Riex, Epesses, Rivaz et Saint-Saphorin, ainsi que les hameaux de Savuit, de Châtelard et de Treytorrens. Une forte cohésion se dégage de leur tissu bâti, compact et homogène, concentré autour d'un réseau de rues et de ruelles très étroites offrant des exemples typiques d'un habitat vigneron de grande valeur.

Quel Bien universel?

Tout bien inscrit au patrimoine mondial comprend une zone centrale, le Bien proprement dit, et une zone tampon qui entoure et préserve le périmètre du Bien dans une sorte «d'écrin de protection».

Le périmètre de la zone centrale du Bien comprend 898 ha, dont 574 ha de vignoble. Il englobe 14 communes: Lutry, Villette, Grandvaux, Cully, Riex, Epesses, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevy et Jongny.

Une zone tampon de 1'368 ha entoure et renforce la protection du site. Elle comprend des territoires possédant de grandes qualités paysagères (vignes, massifs boisés et pâturages) auxquels s'ajoutent des secteurs déjà urbanisés. Les dispositions légales régissant ces territoires garantissent que le site ne sera pas exposé à des pressions urbanistiques menaçant son intégrité.



Texte > Fabien Dunand, chargé de communication pour l'AILU
Photos > Jean-Marc Gallarotti
Carte > Etat de Vaud / Bureau GEA Vallotton et Chenard SA



Aujourd'hui, les 14 communes comptent quelque 27'800 habitants, dont environ 5'640 dans la zone centrale et 8'730 dans la zone tampon.

Le dossier de candidature

Tout dossier de candidature est le fruit d'un travail extrêmement important conduit par des personnalités locales représentantes du Bien concerné.

Vigneron de métier, ancien Syndic de Chexbres et ancien président de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) Bernard Bovy préside depuis sa création, en mars 2005, l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU). Dans le cadre du comité de l'AILU, il a su s'entourer de personnalités compétentes dans les nombreux domaines touchés par le dossier, que ce soit au sein de son Comité ou dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire de mandataires. Cette équipe, conduite par le bureau d'urbanisme lausannois GEA et l'architecte cantonal honoraire Jean-Pierre Dresco a œuvré à l'élaboration de cet important travail.

En outre, une commission CIL-UNESCO (CCU) est responsable d'un plan de gestion qui comprend les directives de sauvegarde du site et les mesures offrant la garantie que les caractéristiques exceptionnelles de Lavaux seront conservées et mises en valeur.

Ce plan complète les mesures légales de protection déjà existantes, et en l'occurrence suffisantes, par un programme de mesures dynamiques. Celles-ci visent à assurer l'évolution harmonieuse du site, tout en sauvegardant, et si possible en améliorant, ses qualités actuelles.

L'actualité de Lavaux

Une grande fête populaire «Lavaux en fête» couronnera l'inscription de Lavaux le 22 septembre 2007, par une animation organisée à l'échelle du site. Ce sera l'occasion de remercier toutes celles et ceux,

communes, sponsors, associations, particuliers, qui ont soutenu la candidature de Lavaux et de faire (re)découvrir le vignoble de Lavaux et ses appellations aux visiteurs sur le thème des cinq sens. De 10h à 17h, Lutry (l'odorat), Grandvaux (la vue), Epesses (le toucher), Rivaz (l'ouïe) et Chardonne (le goût) accueilleront animations pour petits et grands, restauration et dégustations. Lieu des retrouvailles, dès 17h, Cully célébrera l'explosion des sens.

En outre, un ouvrage de 248 pages, richement illustré, à paraître en septembre, sera présenté au public à l'occasion de «Lavaux en fête». Reflet de la candidature, il s'appréhende comme un état des lieux des connaissances sur ce splendide coteau et un regard pluridisciplinaire sur cette terre façonnée par l'homme au cours des siècles.

Réchauffement climatique oblige, il est prévu que les vendanges coïncident avec ce grand rassemblement populaire festif. Gageons que le soleil brillera sur cette manifestation.



Le projet AGILE >

jette de nouvelles bases pour répondre aux défis actuels et futurs de la protection civile vaudoise face aux 29 risques et dangers identifiés.

Une mutation dans la perception des risques

Depuis la chute du Mur voilà bientôt 20 ans, la sécurité a évolué, est devenue plus complexe, interdisciplinaire et fragmentée. Il est incontestable que les risques et dangers ont changé et se profilent de façon différenciée dans notre environnement actuel. Auparavant, des frontières précises délimitaient les menaces, alors qu'aujourd'hui les limites d'interaction entre les risques et les dangers sont beaucoup plus ténues et imbriquées.

Jusque dans les années 90 la Protection Civile (PCI) et l'armée formaient les deux faces d'une même médaille: la PCI était entendue comme le pendant non armé et local de la défense militaire.

Les risques et dangers concernent désormais les sphères de l'écologie et des mouvements de population plutôt que celle des conflits armés. En parallèle, une dimension européenne a été ajoutée et, depuis les événements de Madrid et de Londres, la dimension du risque doit aussi tenir compte des conséquences d'actes terroristes.

Une nouvelle loi et différentes interprétations possibles

Avec la Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCI) en 2004, les Cantons deviennent les acteurs principaux de l'aide en cas de catastrophe et de la protection de la population, dans laquelle s'insère la PCI.

Or, au niveau des cantons, les partenaires de la protection civile dans le système de protection de la population peuvent être gérés de manière cantonale (police, services sanitaires), privatisés (sanitaires également) ou gérés par les communes et le canton (sapeurs-pompiers). De cet état de fait découlent des problèmes de définition des missions, de forme organisationnelle, voire une forme de «concurrence»; en élargissant les compétences de la protection civile aux situations de catastrophes

non liées à des guerres, la LPPCI positionne en effet la protection civile sur un terrain déjà largement occupé par les services partenaires.

Une remise en question du rôle de la PCI, de son organisation et de ses prestations et donc de son organisation s'impose.

Dans ce contexte et dans le cadre de ses axes stratégiques de développement, le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) s'est entre autres fixé l'objectif global de positionner et de développer la protection civile vaudoise - dans les années à venir - en regard de l'analyse des risques et dangers qui vient de se terminer.

Le «Projet AGILE», définition donnée à cette mission, est l'acronyme des mots «Adaptée», «Garante», «Intégrée», «Légitime» et «Efficace».



La nouvelle Protection Civile devra ainsi être inspirée, crédible et apte à répondre efficacement aux défis posés par les 29 risques et dangers identifiés dans le projet parallèle «analyse des risques et dangers».

Elle devra être intégrée dans le système de sécurité global - avec ses missions propres - et devra utiliser rationnellement les ressources, favoriser les synergies et les transversalités avec les institutions sécuritaires au sein du concept protection de la population.

Des objectifs liés aux questions de la population

Le projet s'est fixé les objectifs spécifiques suivants:

- Clarifier et définir la nouvelle raison d'être de la PCI, adapter ses missions au nouveau paysage sécuritaire vaudois et élever son niveau de formation.
- Préciser le rôle de la PCI par rapport à ses partenaires permettant de sortir du sentiment de concurrence et construire un système global de sécurité intégrée, apte à faire face aux 29 risques et dangers identifiés.



- Améliorer l'image et la crédibilité de la PCI par rapport à la perception actuelle face au monde politique, à la population et aux partenaires.

Une démarche en trois volets

La première partie du projet se déroule en 2007, début 2008 et vise la formalisation de la vision à atteindre d'ici au plus tard l'horizon 2012. La suite de l'année 2008 sera consacrée à la préparation des conditions de réalisation (projets ciblés) et enfin la mise en œuvre déroulera ses effets progressivement entre 2009 et 2012.



Une structure de projet intégrant l'ensemble des acteurs de la Prot Pop

La structure d'organisation du projet se compose d'un groupe de projet conduit par MM. Olivier Duvoisin et Henri Meyste, d'un accompagnant externe, M. Viktor Bauch, d'un Comité de pilotage (COPI) dirigé par M. Denis Froidevaux et enfin d'un Comité stratégique (COSTRA) présidé par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.

Le projet AGILE se veut plus qu'une simple étude locale de la PCI. Dans cette optique, la police, les services du feu et les sanitaires sont mis à contribution à différents échelons en raison de leur rôle, souvent primordial dans le domaine sécuritaire. Le projet AGILE représente un processus de changement, où les autorités vaudoises cherchent non seulement à identifier les meilleures pratiques sécuritaires, mais aussi les écueils à éviter.

Une démarche de changement dans une vision globale

Une étude de «Benchmarking» s'est déroulée également en parallèle, pour mieux comprendre les différents systèmes et organisations liés à la gestion des risques et dangers (non militaires) en Suisse et en Europe, et la place qu'occupe la PCI au sein de ces entités.

En conclusion, canton et communes ont dans ce projet, comme dans beaucoup d'autres, une communauté de destin et d'intérêts convergents, ceux liés à un système de sécurité homogène, efficace et apte à faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.



La qualité de l'eau potable: un enjeu majeur et une lourde responsabilité pour les communes

Depuis le 1er janvier 2006, la législation fédérale sur les denrées alimentaires a subi de nombreux changements afin d'être en adéquation avec la législation européenne.

Les modifications les plus importantes concernent l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), à laquelle on a retiré un chapitre entier consacré à l'eau potable, pour l'intégrer dans l'ordonnance sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale.

Cette dernière ordonnance, stipule entre autres, à son article 6:

Les ouvrages, appareils et équipements des infrastructures d'eau potable doivent être aménagés, exploités, agrandis ou modifiés conformément aux règles reconnues de la technique. L'exploitant est tenu de les faire contrôler et entretenir régulièrement par du **personnel spécialement qualifié**.

Pourtant, nombreux sont encore les villages dont le municipal délégué ou l'employé communal s'occupe du réseau et des installations d'eau potable en parallèle avec d'autres activités, telles que la voirie, la STEP ou encore sa propre exploitation agricole par exemple, sans jamais avoir reçu de formation, ne serait-ce qu'élémentaire, pour faire face à cette tâche, lourde de responsabilités.

Ces responsabilités, importantes, sont clairement mises en évidence dans l'ODAIUOs, en particulier à l'article 3:

Il y a lieu de désigner, pour chaque établissement du secteur alimentaire, une personne qui, outre la direction de l'entreprise, assume la haute responsabilité de la sécurité des produits (personne responsable).

Cette ordonnance exige aussi des distributeurs d'eau qu'ils exercent un **autocontrôle**, de manière à garantir que toutes les précautions sont prises, en permanence, pour assurer la distribution d'une eau de qualité, conforme aux exigences légales.

L'autocontrôle est l'ensemble des mesures prises pour veiller à la qualité de la denrée alimentaire, en l'occurrence l'eau potable; cette procédure est réalisée par le distributeur et doit être **documentée** afin de garantir la **traçabilité** des actions entreprises et d'établir la preuve qu'il maîtrise toute la chaîne, du captage au robinet.

Ainsi, et bien que cela soit une obligation depuis plus de 10 ans, bon nombre de distributeurs d'eau potable ne pratiquent pas encore l'autocontrôle au sens de l'ODAIUOs. Cet autocontrôle n'est pas toujours simple à élaborer et à mettre en oeuvre, en particulier dans les petites communes ou les associations intercommunales qui n'emploient pas de collaborateurs disposant des connaissances nécessaires.

Le recours à un mandataire extérieur pour aider à définir les procédures liées à l'autocontrôle est possible, mais l'implication de l'exploitant du réseau reste indispensable, puisque, d'une part, c'est lui qui connaît les installations et les points critiques éventuels, et d'autre part, c'est à lui qu'incombe l'application des mesures au jour le jour.

La Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE), qui regroupe plus de 400 distributeurs d'eau, qui alimentent plus de 70 % des habitants de ce pays, se préoccupe des problèmes liés à la sécurité, à la fiabilité et à l'économicité de la distribution publique d'eau potable. Elle considère la formation professionnelle comme une mission essentielle et organise chaque année, depuis 2001, un cours préparatoire aux examens de Fontainier avec brevet fédéral. Cette formation rencontre beau-

coup de succès et les participants (plus de 100 à ce jour) en sont, dans l'ensemble, très satisfaits. La prochaine session de ce cours débute en janvier 2008 pour se terminer en novembre avec les examens.

Ce cours, d'une durée de 6 semaines (200 périodes), est d'un niveau jugé quelquefois trop élevé par certains petits distributeurs qui sont réticents à y inscrire leur(s) collaborateur(s).

Pour répondre aux besoins de ces petits distributeurs, la SSIGE propose donc une alternative sous la forme du cours de Surveillant de réseau.

Cette formation, qui comprend 4 jours de cours proprement dits ainsi qu'un travail personnel axé sur l'application de l'autocontrôle, est particulièrement bien adaptée aux responsables des petits réseaux de distribution.

Les prochaines sessions de ce cours auront lieu en novembre 2007 (SdR 2007/2) et en avril 2008 (SdR 2008/1).

Des flyers qui donnent quelques informations plus précises sur ces deux types de formation peuvent aussi être téléchargés, avec bulletin d'inscription, directement sur le site www.ssige.ch ou demandés au bureau de Lausanne de la SSIGE. (Tél 021 310 48 60).

Entretien avec M. Sacha Hirschi, fontainier

M. Hirschi, depuis quand exercez-vous la fonction de fontainier pour la commune d'Onnens?

Depuis 2004, lors du départ à la retraite de mon prédécesseur. Je suis d'ailleurs le seul employé de la commune et en plus de la distribution d'eau, je m'occupe aussi de la STEP, des bâtiments, de la voirie, des espaces verts...

Et avant cela, quel était votre métier?

J'étais menuisier... autant dire que le changement a été radical!

Quelle formation avez-vous suivie quand vous avez repris la responsabilité du réseau d'eau d'Onnens?

Ma «formation» s'est résumée à une journée durant laquelle mon prédécesseur m'a fait visiter les différentes installations, captages de sources, réservoirs, chambres de vannes et m'a donné quelques conseils, oralement.



Ci-contre: Monsieur Sacha Hirschi, fontainier à Onnens, devant l'entrée du captage de «La mine à Georges».

Par ailleurs, je trouve que la durée du cours est particulièrement bien adaptée pour les responsables de petits réseaux qui travaillent souvent seuls et n'ont personne pour les remplacer lorsqu'ils sont absents.

Quel conseil pourriez-vous donner à un collègue qui s'intéresserait à ce cours?

Je pense que pour en profiter pleinement, il est préférable d'être déjà un peu «dans le bain», qu'une personne qui n'aurait jamais vu un captage ou un réservoir aurait peut-être de la peine à assembler le puzzle, à saisir vraiment tous les tenants et aboutissants de la problématique.

Qu'est-ce qui vous a incité à suivre une formation plus poussée dans le domaine de l'eau?

Je me suis rendu compte que j'exécutais certaines tâches ou contrôles par exemple, par «routine», sans toujours en comprendre les raisons ou estimer les conséquences que cela pouvait avoir. Je n'avais pas une approche globale de toute la «chaîne», des captages jusqu'au robinet du consommateur, je sous-estimais l'importance de ma tâche et de mes responsabilités.

Que vous a apporté le cours de surveillance de réseau?

En premier lieu, je dirais de la confiance en moi et une nouvelle vision des choses. Je me rends aussi beaucoup mieux compte des dangers qui peuvent menacer la qualité de l'eau, que ce soit au niveau des sources, lors de travaux d'entretien du réseau ou des installations en général. C'est aussi durant cette formation que j'ai compris ce qu'était l'autocontrôle, et surtout comment il fallait aborder cette question, de manière logique et pragmatique.

Quels sont, selon vous, les points forts de cette formation?

La qualité et l'expérience des intervenants, qui ont su nous faire partager leurs connaissances, leur passion parfois. Le côté mise en pratique des notions abordées également, en particulier en matière d'autocontrôle, puisque nous avons réalisé, sous forme de travaux de groupe, cette démarche pour certains de nos ouvrages ou installations.

J'ai bien apprécié aussi les échanges que j'ai pu avoir avec les autres participants, qui sont confrontés aux mêmes problèmes que moi.

Cours à l'intention des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques



La session 2007 a débuté au mois de mars par une journée consacrée à la clôture des comptes 2006. Elle se poursuivra dès la fin du mois d'août avec la préparation du budget 2008, puis selon le programme ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans la salle du Conseil communal de la commune de Grandvaux. La durée de chaque cours est d'une journée.

- 27 septembre 2007: le compte des investissements
- 4 octobre 2007: lecture et structure du bilan
- 25 octobre 2007: le décompte TVA dans les collectivités publiques
- 1er novembre 2007: analyse et planification financières, cours théorique et pratique
- 15 novembre 2007: péréquation intercommunale, répartition de la facture sociale
- 29 novembre 2007: analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à:

Pierre Busset

Rue du Léman 2 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43
Mobile: 079 345 60 91 ou directement sur le site www.pbusset.ch





Assemblée générale ordinaire 2007 de l'ACPMV

Un nouveau président pour les chefs des polices municipales vaudoises

Le jeudi 3 mai 2007 s'est tenue, à Bex, l'Assemblée générale ordinaire de l'ACPMV. Le Président, M. Philippe Desarzens, a rappelé à cette occasion que l'ACPMV regroupe 22 communes, 21 chefs de police, 44 membres actifs et 50 membres honoraires. Il a aussi rappelé à quel point cette Association est nécessaire pour défendre la qualité des prestations fournies par les agents des polices communales et régionales qui sont actuellement plus de 800 dans le canton de Vaud.

Philippe Desarzens, Commandant de la police de Morges, a ensuite remis son mandat de Président à son collègue de Renens. Christian Séchaud, vice-président jusqu'à cette date, devient donc le nouveau Président de l'ACPMV. Il sera épaulé par le Commandant de la Police de Pully, Claude Cagna, vice-président et

par un comité composé d'officiers provenant d'Ollon, de Nyon, de la Riviera et de Lausanne.

Le nouveau comité s'est d'ores et déjà fixé l'objectif de mettre en valeur les prestations des polices municipales et régionales auprès du public, de façon à redorer l'image d'une corporation, parfois mal-aimée, mais sur laquelle la population sait qu'elle peut compter.

COMITÉ ACPMV 2007

Président:

Cdt Christian SECHAUD
1020 Renens
E-Mail: christian.sechaud@renens.ch

Vice-Président:

Cdt Claude CAGNA
1009 Pully
E-Mail: claude.cagna@pully.ch

Secrétaire:

Com. Bernard CONOD
1884 Villars-sur-Ollon
E-Mail: bernard.conod@ollon.ch

ACPMV

ASSOCIATION DES CHEFS
DE POLICES MUNICIPALES
VAUDOISES

Membre libre:

Plt Philippe SEILER
1260 Nyon
E-Mail: philippe.seiler@nyon.ch

Caissier:

Plt Dan-Henri WEBER
1820 Montreux
E-Mail: weberdh@comx.org

Membre Lausanne:

Lt Jean-Claude NARDIN
1000 Lausanne
E-Mail: jean-claude.nardin@lausanne.ch

Représentant membres honoraires:

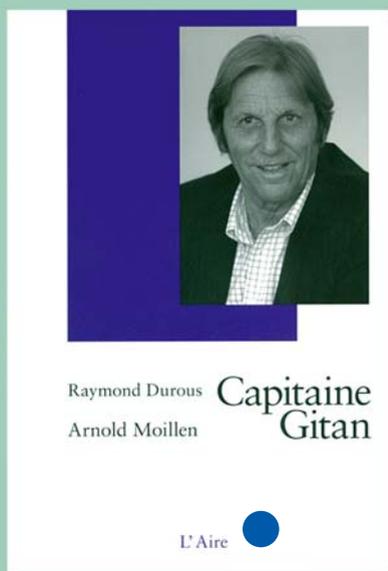
M. Roland HOFMANN
Rte de la Croix 166, 1095 Lutry
tél. privé: 021 791 36 13



Deux présidents heureux. Le Cdt Philippe Desarzens (à gauche) félicite son successeur le Cdt Christian Séchaud.



Photos > Jean-Marc Gallarotti



Capitaine Gitan Un homme de cœur!

Ce livre relate un fragment de vie d'un personnage hors du commun: **Le capitaine Arnold Moillen**. Capitaine à la gendarmerie vaudoise durant plus d'une douzaine d'années, il passe le plus clair de son temps à parcourir la Suisse romande en médiateur à la fois ferme, tolérant et bienveillant. On dit qu'il est incorruptible et qu'il sait régler les conflits avec bon sens et nuances.

Son travail quotidien consiste à se rendre auprès des autorités et de la population d'un bourg ou d'un village qui sont en désaccord avec un groupe de Tsiganes dont l'arrivée inopinée sème le trouble, suscite méfiance et colère et, parfois même, de violents affrontements.

Il acquiert très rapidement une solide réputation et on le nomme très vite «**Capitaine Gitan**». C'est un homme de cœur. Il est tout aussi promptement accepté et apprécié par les groupes de gitans qui proclament haut et fort ne vouloir que lui comme interlocuteur. Il en faut, du tact et de la patience, pour

créer le dialogue entre un syndic et un patriarce, chacun installé dans son bon droit et dans sa logique.

Il œuvre et lutte durant ces 12 ans avec pugnacité pour que les relations plus chaleureuses s'établissent entre les populations et les gens du voyage. Les Tsiganes effraient car ils viennent de nulle part pour aller on ne sait où!

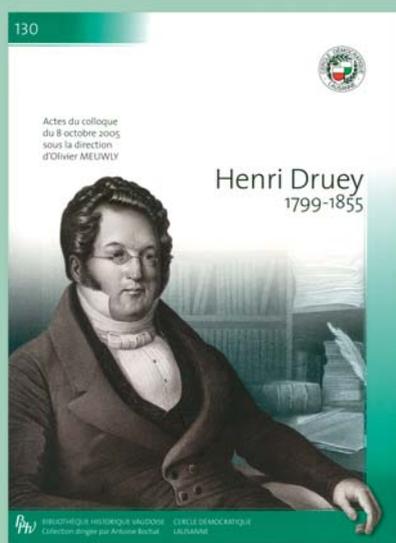
A la suite d'un cours de l'Université populaire de Lausanne, en février 2004, sur les Tsiganes, le capitaine de gendarmerie Arnold Moillen qui en était l'invité et le prof d'histoire à la retraite Raymond Durous, dispensateur du cours, ont eu l'idée d'écrire ensemble ce petit ouvrage qui, certainement, pourra intéresser bon nombre de communes confrontées à ce genre de situation.

Auteurs Raymond Durous et Arnold Moillen

Vevey, Editions de l'Aire, 2007

Compte rendu: Nadine Calame

Henri Druey 1799-1855 Actes du colloque du 8 octobre 2005 sous la direction d'Olivier Meuwly



Henri Druey, né en 1799 originaire de Faoug, avocat, juge au Tribunal d'appel, Conseiller d'Etat de 1831 à 1848, il fut aussi le père de la Révolution radicale de 1845, l'un des rédacteurs de la Constitution fédérale de 1848 et membre du premier Conseil fédéral élu en 1848. Il est décédé en fonction en 1855.

Henri Druey est une «bête» politique, certes. Imbibé de philosophie allemande, il est également un révolutionnaire, il a dominé le Conseil d'Etat vaudois jusqu'à son départ pour Berne. Ce n'est pas un homme de cabinet, mais avant tout un homme d'action tissant patiemment le grand livre du radicalisme vaudois et suisse, dont il a été le patron tout puissant. Sainte-Beuve a bien résumé le personnage, en le surnommant le «**sanglier hégélien**». Grand théoricien, il est l'un des chefs incontestés du mouvement qui, au lendemain du Sonderbund, va construire les bases de l'état fédéral de 1848.

Dans cet ouvrage qui comporte de nombreux témoignages, lettres et écrits

patiemment rassemblés, on pourra revivre au fil des pages qui suivent l'aventure extraordinaire d'un homme pas tout à fait comme les autres. L'intrigue, bien réelle, se déroule il y a plus de 150 ans, ses acteurs ne sont pas fictifs, même s'ils ne sont plus en mesure de contredire les auteurs...

Bien que plusieurs biographies aient déjà été consacrées à Druey, sa pensée foisonnante mérite encore aujourd'hui d'être explorée, tant sa richesse est grande, comme le démontrent les contributions réunies ici.

Ce livre écrit à plusieurs mains est un retour sur nous-mêmes, Vaudois et Confédérés, pour mieux comprendre notre présent et sans doute pour mieux appréhender l'avenir.

Henri Druey 1799-1855

Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, n° 130 - 2007

Compte rendu: Nadine Calame



Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2007				
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
05 octobre	AVSM	Assemblée générale	Bussigny	AVSM
26 octobre	AVIATCO	Journée technique	Corcelles-près-Payerne	AVIATCO
06 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
15 novembre	ACS	Séminaire «Politique communale de la vieillesse»	Lausanne	ACS
20 novembre	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
22 novembre	UCV	Conseil	Jouxens-Mézery	UCV
07 décembre	UCV	Comité de rédaction du Point Commun-e	Renens	UCV
18 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV
2008				
25 avril	AVIATCO	25e Assemblée générale	Echallens	AVIATCO
28 juin	UCV	AG et Journée des Communes Vaudoises	Epalinges	UCV
31 octobre	AVIATCO	Fête du 25e anniversaire	Lieu à déterminer	AVIATCO

Séminaire «Politique communale de la vieillesse» en Suisse romande

le jeudi 15 novembre 2007

L'Association des Communes Suisses organise le 15 novembre prochain à Lausanne en collaboration avec le Conseil suisse des retraités un séminaire, en langue française, sur le thème «Politique communale de la vieillesse».

Objectif du séminaire: L'accroissement de la population des personnes âgées, la demande de prestations de service et d'infrastructures publiques conformes à leurs besoins augmentera dans les communes et les villes au cours des prochaines années. Le secteur communal a tout intérêt à se pencher suffisamment tôt sur la question. Il est urgent de procéder à une harmonisation des différents objectifs de la politique de la vieillesse dans les communes, les villes et les régions. Une planification permanente des offres et des services ainsi qu'une mise en œuvre souple des différentes mesures sont nécessaires, parce que les conditions générales peuvent sans cesse se modifier. Les communes et les villes entament ce processus de travail avec la participation de la population. Cette coopération contribue à ce que les ressources publiques soient engagées de manière plus efficace et mieux ciblée en faveur des citoyennes et citoyens. Par ailleurs, l'offre doit être conçue dans le

cadre de directives supérieures en prenant en considération la marge de manœuvre financière communale. Il est important de promouvoir la participation des seniors et de mettre en valeur leur potentiel dans les communes et les villes. L'engagement bénévole doit être reconnu par les membres responsables de l'exécutif communal.

La journée de travail permettra de dégager des tendances politiques et professionnelles pour les personnes âgées dans les communes et les villes. Elle a également pour objectif d'utiliser les «best practices» comme impulsions permettant des ébauches de solutions avec la participation des bénévoles.

Cette journée de travail s'adresse en particulier:

- aux représentantes et représentants des exécutifs et autres autorités ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs occupant une fonction de cadre dans les communes, les villes et organisations régionales et
- aux personnes intéressées, aux seniors et aux organisations partenaires, qui s'occupent de la politique et des activités en faveur des personnes âgées.



Lieu du séminaire:

Hôtel Alpha-Palmiers
Rue du Petit-Chêne 34 - 1003 Lausanne

Coût (par personne):

- Membres de l'ACS et de l'UVS Fr. 190.–
- Non-membres Fr. 240.–
- Membres d'une organisation de personnes âgées Fr. 50.–

Inscription:

Jusqu'au jeudi 5 novembre 2007

Renseignements et Organisation:

Association des Communes Suisses
Solothurnstrasse 22
3322 Urtenen-Schönbühl BE
Tél. 031 858 31 16 - fax 031 858 31 15
verband@chgemeinden.ch
<http://www.chcommunes.ch>